

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22364600

Déposé
07-10-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0716787537

Nom(en entier) : **MULTI SERVICES ENGINEERING**(en abrégé) : **MSE**

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Hollande 45
: 1060 Saint-Gilles**Objet de l'acte :** DIVERS**D'un acte reçu par Maître Jean-Pierre Derue, notaire au Roeulx, le 6 octobre 2022, en cours d'enregistrement il résulte que**1/ Monsieur **TULKENS Maxime Gilles François Jean-Claude**, né à Etterbeek le 24 février 1984, , domicilié à 1060 Saint-Gilles, Rue de Hollande 45.2/ Monsieur **CODOGNO Laurent Marco Léopold William**, né à Uccle le 16 mai 1985, , domicilié à 33800 BORDEAUX (France), 32, Rue du Sablonat.**EXPOSE PREALABLE :**

Aux termes d'un acte reçu le 2 août 2022 par Maître Jean-Pierre Derue, notaire soussigné publié aux annexes du Moniteur Belge du 05 août suivant sous le numéro 22350688, il a été procédé à la transformation de la société en la forme de société à responsabilité limitée avec adoption des nouveaux statuts, ainsi l'augmentation d'apports disponibles avec création de 32 actions nouvelles. Que dans ledit acte les 32 actions nouvelles créées n'ont pas été attribuées nominativement à Monsieur Laurent CODOGNO, précité.

Ceci exposé, en vue de rectifier cette omission et de purger l'acte précité de l'éventuelle nullité relative dont il se trouve entaché, les comparants représentés comme dit est, déclarent confirmer expressément ledit acte, voulant qu'il reçoive sa pleine exécution selon sa forme et teneur et renonçant à l'action en nullité pouvant résulter du motif ci-avant mentionné.

Les comparants confirment leurs décisions non actées dans l'acte précité voulant que celles-ci soient appliquées rétroactivement à la date du 2 août 2022 de :

1/ - Renonciation au droit de préférence :

Monsieur Maxime Tulkens renonce au droit de préférence lui concédé par l'article 8 des statuts et déclare être suffisamment informé des conséquences de cette renonciation et sans qu'il soit besoin de fournir d'autres informations. En outre, et pour autant que de besoin, il renonce expressément et définitivement au respect du délai de quinze jours prévu par l'article 5:129 du Code des Sociétés et des Associations.

2/ Confirmation de l'augmentation en date du 2 août 2022 du compte d'apports disponibles de la société à concurrence de CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (€ 5.952,00) afin de le porter de DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATORZE EUROS (€ 18.414,00) à VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX EUROS (€ 24.366,00) avec création de trente-deux actions nouvelles, par apport d'une somme de CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (€ 5.952,00).

3/ Souscription et libération de l'émission d'actions - Attribution.

Les trente-deux actions nouvelles ainsi créées le 2 août 2002 sont souscrites, par voie d'apport en numéraire, par Monsieur Laurent CODOGNO.

Le souscripteur déclare que les fonds destinés à la libération de son apport en ont été déposés en

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

date du 02 août 2022 sur le compte de la société.

Mandat (application E Stox)

Les comparants autorisent le notaire instrumentant à ouvrir un registre électronique des titres au nom de la société et d'y effectuer les inscriptions qui découlent du présent acte, ainsi que d'accomplir tous les actes qui sont requis à cette fin comme mandataire de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").